



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/LEB/1
3 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1997
12-13 mai 1997, New York
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD: CADRES DE COOPERATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
PREMIER CADRE DE COOPERATION DU PNUD AVEC LE LIBAN (1997-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	1
I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT NATIONAL ENVISAGEE SOUS L'ANGLE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	2 - 7	2
II. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE	8 - 11	4
III. STRATEGIE ET DOMAINES THEMATIQUES PROPOSES	12 - 27	5
A. Administration publique et renforcement des institutions	15 - 19	6
B. Développement social et lutte contre la pauvreté	20 - 24	7
C. Gestion de l'environnement et développement durable	25 - 27	9
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	28 - 32	10
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour le Lesotho (1997-2000)		12

INTRODUCTION

1. Les consultations préliminaires du premier cadre de coopération de pays (CCP) avec le Liban, qui couvre la période 1997-2001, ont commencé en mars 1995 par une réunion préparatoire sur la note stratégique du pays. Les discussions se sont poursuivies avec l'examen à moyen terme en mai 1996 et ont abouti à des entretiens approfondis avec le Gouvernement et les représentants d'organisations non gouvernementales pilotes, polyvalentes, des donateurs et des organismes des Nations Unies, dans le contexte d'un effort commun de planification stratégique et d'harmonisation des programmes. Le CCP a été établi sur la base de la note consultative du PNUD approuvée par le Comité de surveillance de la gestion du programme, le 18 décembre 1996. Le premier CCP récapitule les orientations générales de la contribution du PNUD aux objectifs nationaux de développement du Liban, en conformité avec le mandat du PNUD et son avantage comparatif.

I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT NATIONAL ENVISAGEE SOUS L'ANGLE D'UN DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. Avant le conflit de 1975-1990, le Liban, avec ses 4 millions d'habitants connaissait un niveau de vie élevé. Cependant, le conflit a causé des pertes considérables, et le pays se retrouve avec une infrastructure dévastée, un secteur public affaibli, une base statistique détruite et un environnement naturel gravement endommagé.

3. Depuis 1990 l'économie du pays donne des résultats satisfaisants. Entre 1992 et 1995 le produit national brut s'est accru de 6 à 7% atteignant 11,1 milliards de dollars des Etats-Unis en 1995. Durant la même période, l'inflation a baissé de 145 à 11%. En 1995 le déficit s'est maintenu à 52,2% et le revenu par habitant s'élevait à 2 700 dollars des Etats-Unis. Le manque de statistiques compromet l'évaluation de la situation socio-économique. Toutefois, d'après les principaux indicateurs, l'espérance de vie est de 68,5 ans et le taux d'alphabétisation atteint 86%. Quatre-vingt sept pour cent de la population vit dans les zones urbaines. Bien qu'il n'existe pas de statistiques infranationales pour appuyer cette observation, on pense que la situation varie d'une région à l'autre et qu'une grande partie de la population rurale vit dans le pauvreté.

4. Le libéralisme économique guide le redressement national et les plans de développement axés sur l'amélioration et la modernisation de l'infrastructure matérielle, condition nécessaire à l'investissement privé et à la croissance économique. En dépit des graves conflits de juillet 1993 et avril 1996, l'exécution de ces plans suit normalement son cours. A la suite des dernières élections nationales, tenues en novembre 1996, le Gouvernement a réitéré son engagement à donner le rang de priorité le plus élevé au développement social et à l'amélioration des conditions de vie de la population. En tant que tels les

défis au développement peuvent être analysés dans le cadre des trois principales catégories présentées ci-après.

5. Croissance économique et gestion administrative. Des progrès notables ont été accomplis dans la réorganisation de l'administration publique. Un plan triennal de réorganisation de l'administration publique a été mis sur pied pour un budget de 106 millions de dollars qui ont été versés. Les finances publiques et les douanes ont été réformées et on s'efforce maintenant de construire des statistiques de base. L'avenir réserve encore bien des difficultés; il faudra notamment attirer de nouveaux investissements privés dans les secteurs productifs du pays, élargir la couverture de l'information statistique, stimuler l'administration locale et la gestion efficace du secteur public malgré les restrictions financières et l'accroissement de la dette intérieure et extérieure.

6. Développement social. La situation sociale demeure un défi en raison des difficultés économiques de la seconde moitié de la décennie 1980-1990. La vie chère, l'accès restreint aux services de santé de base et à l'enseignement de haute qualité, en particulier pour la couche la plus pauvre de la population, démontrent la nécessité d'adopter et de mener à bien une politique dynamique de développement social. On a grand besoin de données pour identifier les groupes et les domaines à prendre en considération dans la lutte contre la pauvreté, compte tenu du fait qu'au Liban, pauvreté ne signifie pas pénurie de vivres et de logements mais plutôt le manque de services médicaux de base à des prix abordables, d'enseignement de haute qualité, de logements décents, d'emplois bien rémunérés et de possibilités d'emploi. Lier l'enseignement professionnel et l'emploi, relever le niveau de l'enseignement de base et trouver le moyen de supprimer les inégalités entre les régions sont autant de difficultés qui devront être surmontées dans l'avenir.

7. Environnement et ressources naturelles. Dans les années 70 au Liban, l'environnement et les ressources naturelles étaient critiques pour le développement du tourisme qui représentait jusqu'à 25% du revenu national. La guerre, l'urbanisation, la détérioration des systèmes de traitement des eaux et des déchets solides ainsi que la pollution industrielle ont eu un effet désastreux sur l'environnement. Le Gouvernement entreprend maintenant d'améliorer la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Il a participé à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et a signé plusieurs accords mondiaux relatifs à l'environnement. Les ONG, les organisations communautaires et le secteur privé se préoccupent aussi activement des questions d'environnement. Il faudra en matière d'environnement, élaborer et mettre en oeuvre une stratégie d'ensemble pour coordonner les opérations d'aménagement de l'environnement, renforcer les capacités nationales et intégrer les préoccupations écologiques dans les activités de réorganisation, de reconstruction et de développement.

II. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE

8. L'aide extérieure joue un rôle de plus en plus important dans le processus de développement du Liban. Afin de financer ses principaux plans de reconstruction, le Gouvernement a dû compter principalement sur le financement du déficit et a récemment réussi à obtenir 3,2 milliards de dollars (sur cinq ans) d'aide extérieure sous forme de prêts, de garanties d'investissements et à un moindre degré, de dons, lors d'une réunion de donateurs tenue en décembre 1996 à Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique).

9. L'examen à moyen-terme du troisième programme de pays (1992-1996), organisé conjointement avec le Gouvernement, le PNUD et d'autres partenaires a fait valoir la nécessité de renforcer les interventions du PNUD dans trois de quatre domaines. Les objectifs visant à la création de moyens de subsistance stables et au soulagement de la pauvreté, à une saine conduite des affaires publiques et au renforcement des capacités ainsi qu'à l'aménagement des ressources naturelles et de l'environnement, ont été largement appuyés.

10. La contribution du PNUD a été retenue dans les domaines suivants: a) mobilisation des ressources comprenant les ressources programmées pour la période 1992-1996 et les reports des cycles précédents, pour un montant de 16,7 millions de dollars, auxquels s'ajoute un montant supplémentaire de 17,8 millions de dollars; b) l'utilisation judicieuse des ressources de base qui ont servi de catalyseur pour aider le Gouvernement à évaluer l'ensemble de ses besoins en matière de réorganisation de l'administration publique, à formuler des programmes pour répondre à ces besoins et à mobiliser plus de 100 millions de dollars à cet effet; c) la coordination rationnelle des contributions de multiples donateurs et les activités de nombreux agents d'exécution dans plusieurs programmes, dont le programme de réforme des finances publiques et le programme de développement intégré de Baalbek-Hermel; d) l'importance de l'approche-programme qui, dans une modeste mesure a permis de corriger certaines inégalités régionales et par la même occasion d'attirer des donateurs; et e) l'importance stratégique de l'aide du PNUD dans la formulation d'un plan-cadre pour le tourisme et un programme d'appui à l'enseignement supérieur. On a également fait observer qu'une collaboration plus étroite avec les ONG et les organisations communautaires serait nécessaire dans l'avenir.

11. Les possibilités d'améliorer la coopération n'ont pas non plus été négligées, notamment: a) l'utilisation catalytique des ressources de base pour la mise en oeuvre de programmes stratégiques d'assistance à long terme fondée sur l'approche-programme; b) l'investissement dans l'établissement de repères pour suivre les progrès et les résultats; c) l'utilisation optimale des instruments appropriés à l'approche-programme et à l'exécution nationale, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités; et d) l'utilisation systématique des compétences nationales disponibles, y compris les experts

indépendants, les bureaux de consultants, les ONG et les universitaires, tout en faisant judicieusement appel aux experts internationaux selon les besoins.

III. STRATEGIE ET DOMAINES THEMATIQUES PROPOSES

12. Le principal objectif de la coopération du PNUD au Liban est d'aider le Gouvernement dans ses efforts de développement humain durable. A cet effet le PNUD aidera le Gouvernement à formuler et appliquer des politiques et des stratégies, à mieux cibler les grandes priorités de développement et adapter les programmes qui leur sont consacrés. Le Gouvernement, la société civile et le PNUD travailleront ensemble à élargir le consensus sur certaines priorités vitales de développement humain durable, à renforcer les capacités nationales d'action à l'égard de ces priorités et à encourager la participation populaire au soutien et au renforcement positif des plans de développement national. Dans ce but on s'efforcera d'intégrer dans tous les programmes les questions concernant l'égalité entre les sexes, en coopération étroite avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Par ailleurs, le PNUD renforcera la capacité nationale d'atténuation des effets des catastrophes et de planification préalable.

13. La mobilisation des ressources constituera l'un des aspects importants de la coopération du PNUD durant la période du premier CCP. Par l'intermédiaire du coordonnateur résident le PNUD continuera de faciliter les rapports avec les donateurs, les échanges d'information et la coordination. Les groupes de travail attachés au développement humain durable continueront d'assurer le suivi des grandes conférences de l'Organisation des Nations Unies, et des profils annuels de développement humain durable seront établis. Un rapport sur la coopération au développement sera également présenté chaque année.

14. Dans le contexte d'une approche intégrée du système des Nations Unies visant à intervenir sur les priorités et gageures du développement, les principaux organismes de financement du système des Nations Unies (PNUD, Fonds des Nations Unies pour la population et Fonds des Nations Unies pour l'enfance) ont décidé d'orienter leurs programmes sur trois domaines afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles. C'est ainsi que le PNUD va regrouper ses projets en cours et mettre en oeuvre de nouveaux programmes axés sur les objectifs suivants, définis conjointement avec ses partenaires: a) administration et renforcement des institutions; b) développement social et lutte contre la pauvreté; et c) gestion de l'environnement et développement durable. Les activités de plaidoyer et de renforcement des capacités pour le développement humain durable domineront les entretiens consacrés à chaque domaine d'action prioritaire.

A. Administration publique et renforcement des institutions

15. Réorganisation et réforme de l'administration publique. Dans le but d'aider le Gouvernement à mettre en place et mener à bien une stratégie générale de réforme administrative à long terme, et de renforcer sa capacité à exécuter son programme national de modernisation de l'administration, ce programme mettra à profit deux projets en cours, conçus pour appuyer la préparation d'une stratégie de réforme de l'administration publique et de mise en oeuvre du programme national de modernisation de l'administration. L'accent portera donc sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie à long terme pour la réforme de l'administration publique, qui englobera l'exécution du programme national de modernisation ainsi que diverses opérations de renforcement des capacités et des institutions que le PNUD entreprend dans d'autres secteurs. Outre le renforcement des capacités opérationnelles, le programme s'intéressera à certains points fondamentaux de la réforme, tels que la réorganisation de l'administration, la décentralisation et l'appui aux autorités locales. Les possibilités d'échanges de données d'expérience en matière de réforme avec les pays en développement se trouvant dans des conditions analogues seront offertes dans le cadre de projets régionaux et/ou d'autres initiatives comme la coopération technique entre pays en développement (CTPD).

16. Renforcement de la capacité publique de gestion de l'économie. Avec ce programme le PNUD se propose de: a) renforcer la capacité du Gouvernement à créer des recettes; b) aider le Gouvernement à promouvoir un climat plus favorable au développement des petites et moyennes entreprises; et c) appuyer le Gouvernement dans la mise au point d'un programme national fiable et intégré de collecte, analyse et diffusion de statistiques.

17. Dans le domaine de la réforme des finances publiques, il faudra insister plus encore sur le renforcement des capacités et des institutions en mettant à profit les résultats notables déjà obtenus en matière de gestion financière et de recettes, tout en se préoccupant d'autres questions telles que la création d'emplois et de l'adoption de politiques budgétaires respectueuses de l'environnement. On s'efforcera d'aider le Gouvernement à consolider sa position en matière d'échanges commerciaux avec d'autres pays en mettant à profit les ressources du projet relatif au centre d'informations commerciales, actuellement en cours d'exécution. Les possibilités de projets régionaux visant à coordonner les capacités des pays de la région en matière d'élaboration de politiques régionales ou à préparer ces pays à la mondialisation, ou à y réagir seront également explorées. On s'intéressera aux mécanismes et encouragements propres à appuyer les petites et moyennes entreprises. On poursuivra les efforts visant à la réorganisation du Bureau central de statistiques et on s'emploiera surtout à mettre en place un système efficace et rentable de collecte, de production et d'analyse des statistiques nationales et infranationales, en particulier celles qui sont liées au développement humain durable.

18. Réactivation et renforcement des municipalités. Ce programme vise essentiellement à épauler le Gouvernement dans sa tentative de renforcer les capacités des municipalités, d'examiner les options qui s'offrent d'accroître les pouvoirs des administrations locales, et à long terme de rendre les efforts de développement périphérique plus efficaces, mieux adaptés et plus participatifs. Le PNUD coopérera avec le Gouvernement pour analyser la situation actuelle et préparer une stratégie et un cadre directeur couvrant l'ensemble des aspects de l'expansion des municipalités, y compris une stratégie d'affermissement des administrations locales dans le cadre du plan de développement local. Le cadre directeur servira à mobiliser les ressources nécessaires au financement des diverses activités du programme auxquelles les donateurs et le Gouvernement coopéreront de façon systématique et concertée. Cet effort s'appuiera aussi sur les recommandations adoptées par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et s'occupera des problèmes d'aménagement urbain. Dans la mise au point et l'exécution du programme on veillera particulièrement à coopérer avec la Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (PNUD) et avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat).

19. Effets escomptés. Au cours de la période du premier CCP on prévoit que: a) l'élément d'assistance technique du programme national de modernisation de l'administration aura été exécuté et qu'une stratégie de réformes bien conçue et largement acceptée aura été élaborée et adoptée par le Gouvernement; b) des mesures concrètes auront été prises en vue de l'application de la stratégie de réformes, mettant l'accent sur les résultats possibles en tant que moyen d'appui à des réformes plus profondes et étendues; c) Les recettes de l'Etat continueront d'être générées à un rythme accéléré et des mesures financières et autres visant à favoriser la création d'emplois et des méthodes de production écologiquement rationnelles, auront été envisagées; d) des mesures pour compenser la perte des droits de douanes qui cesseront d'être perçus du fait de la libéralisation de l'économie, auront été étudiées; e) une stratégie initiale pour le développement de petites et moyennes entreprises aura été mise au point, diffusée et examinée, et les éléments pertinents en auront été appliqués dans le contexte des schémas de développement par domaines d'activité; et f) un système plus complet et fiable de statistiques aura été mis au point et sera assez avancé pour générer des indicateurs socio-économiques nationaux et infranationaux pouvant être utilisés pour les besoins de la planification régionale et nationale de développement.

B. Développement social et lutte contre la pauvreté

20. Création d'un climat favorable à la lutte contre la pauvreté. Ce programme aura les objectifs suivants: a) recommander et promouvoir le développement humain durable comme instrument de planification socio-économique; b) établir

une base statistique fiable pour une évaluation précise des incidences et de l'étendue de la pauvreté, et c) aider le Gouvernement à mettre au point une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Le profil de développement humain durable tracé pour 1996 jouera un rôle capital dans le renforcement du dialogue entre les partenaires du développement et servira à identifier les priorités, à préparer le profil de 1997 ainsi qu'une stratégie de mise en oeuvre du développement humain durable en 1998. En 1997 on s'efforcera de produire des indicateurs statistiques permettant de mieux comprendre la pauvreté, ses causes et ceux qui en sont victimes, y compris leur répartition géographique, et on espère pouvoir diffuser les résultats durant le premier trimestre de 1998. Les données serviront de base à une définition nationale de la pauvreté. Les politiques favorables à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté seront élaborées et appliquées d'ici à 1998. Le PNUD appuiera les efforts visant à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, encourageant la société civile et d'autres partenaires à participer au processus.

21. Emploi et stabilité des moyens d'existence. Ce programme mettra à profit les résultats de l'enquête financée par le PNUD sur la main d'oeuvre et le marché, et aidera le Gouvernement à formuler des politiques de création d'emplois. Sur la base de cette enquête on pourra établir une stratégie visant à lier l'éducation, notamment l'enseignement technique et professionnel, à l'emploi et on fera en sorte que l'Etat dispose des capacités nécessaires à cet effet. Les activités créatrices d'emplois seront développées dans les secteurs des petites entreprises, à l'intention notamment des femmes et des petits exploitants agricoles. Dans ce contexte on favorisera l'accès au crédit à micro et petite échelle. La capacité des ONG à mettre en oeuvre des plans de crédit sera renforcée. Le projet actuel concernant les entreprises dirigées par des femmes servira de catalyseur à la mise en oeuvre d'un plan national de développement économique à moyen et long terme concernant les femmes pauvres; dans ce domaine également on s'inspirera de l'expérience passée et des résultats obtenus.

22. Renforcement de la gestion des ressources humaines dans l'éducation de base. Avec l'exécution de ce programme on devrait pouvoir: a) poser les bases d'une intégration sociale dynamique commençant à l'école; et b) aider le Gouvernement à stimuler le secteur de l'éducation de base. Sans négliger la restructuration et le renforcement de l'enseignement supérieur, on se préoccupera des interventions institutionnelles et sectorielles dans l'éducation de base, qui exigent une approche mieux adaptée sous forme d'un programme intégré. Le PNUD concentrera son intervention sur le renforcement des institutions afin de fournir un appui à 100 écoles des zones les plus pauvres du pays. Il faudra établir dès le départ les relations de cause à effet et autres relations appropriées entre l'éducation de base et la pauvreté, afin de pouvoir

programmer dans le domaine de l'éducation, des activités débouchant sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

23. Promotion d'un développement régionalement équilibré. Ce programme est prévu pour: a) promouvoir le développement régional intégré comme moyen de lutter contre la pauvreté; et b) encourager et appuyer les initiatives de crédit liées à la création d'activités rémunératrices et à la lutte contre la pauvreté. Le PNUD aidera le Gouvernement à financer et à mettre en route la deuxième phase du programme régional de développement intégré de Baalbeck-Hermel, l'accent étant mis sur le développement agricole et industriel, les petites et moyennes entreprises, la mise en place et la prestation de services sociaux, ainsi que la formation et le crédit dans certains domaines. Le recours à l'approche-programme permettra d'intégrer les efforts du Gouvernement, des groupes communautaires, des ONG et des organismes des Nations Unies, du secteur privé et autres, en tant que partenaires à part entière du développement de chaque domaine d'activité. Des approches analogues seront également adoptées pour réviser et étoffer un projet existant concernant le retour des personnes déplacées au Mont Liban, et pour mettre en oeuvre un nouveau programme dans la région du Sud du Litani, à l'aide des ressources spéciales.

24. Résultats escomptés. On attend des interventions ci-dessus qu'elles aboutissent à des opérations coordonnées pour améliorer la situation économique et sociale des personnes désavantagées dans certaines régions. Les rapports entre éducation, emploi et lutte contre la pauvreté seront renforcés. Le dialogue entre le personnel national de contrepartie et les intéressés ainsi que l'intégration des données permettront de produire une stratégie de développement social mettant l'accent sur la lutte contre la pauvreté. Ces efforts faciliteront l'engagement du Liban dans le suivi du Sommet mondial pour le développement social et d'autres grandes conférences internationales, ainsi que la coopération entre le Gouvernement, la société civile et les donateurs internationaux.

C. Gestion de l'environnement et développement durable

25. Renforcement des capacités nationales et coordination pour le développement durable. Ce projet se propose de: a) aider à renforcer la capacité nationale pour le développement durable; et b) aider le Gouvernement à mettre en place les mécanismes nécessaires à la coordination entre tous les groupes qui exercent une activité dans le domaine de l'environnement. Le PNUD aidera le Gouvernement à créer un système intégré de gestion de l'environnement et à mettre à jour et faire appliquer les dispositions législatives en vigueur concernant l'environnement. Cet effort visera au renforcement des capacités en matière de surveillance de l'environnement, d'éducation et de sensibilisation au bénéfice des intéressés (Gouvernement, ONG, secteur privé, etc.). Des mécanismes de coordination nationale seront créés et appuyés pour assister le Gouvernement

dans ses efforts de coordination des activités écologiques tendant à renforcer l'intégration des aspects écologiques dans la planification nationale pour le développement durable. Le programme s'inspirera des activités actuelles du PNUD et mettra à profit des initiatives régionales et mondiales.

26. Promotion de pratiques et de politiques écologiquement rationnelles. Ce programme vise à promouvoir des pratiques de gestion de l'environnement et des politiques favorables au développement durable. Plusieurs initiatives pilotes stratégiques seront mises au point pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et l'application des nombreux traités internationaux que le Liban a ratifiés, ainsi que les conventions internationales telles que les instruments relatifs à la désertification, à la biodiversité, au changement climatique, et le Protocole de Montréal. Ces initiatives pilotes pourront déboucher sur l'élaboration de plans d'action et seront fondées sur les approches participatives avec le concours des intéressés nationaux tels que les ministères techniques, les ONG, les municipalités et le secteur privé. Les initiatives porteront sur des questions d'actualité telles que l'aménagement des ressources en eau, la désertification, l'aménagement des zones humides, le changement climatique, la couche d'ozone, etc. La contribution du secteur privé et des municipalités dans le programme d'action de l'environnement sera également appuyé.

27. Résultats escomptés. A la fin de la période couverte par le programme, le Gouvernement devrait avoir mis au point une stratégie nationale d'aménagement de l'environnement. On s'attend aussi à ce qu'un réseau de coopération mieux structuré et plus efficace soit établi au sein du Gouvernement et avec les ONG, les organisations communautaires, le secteur privé, les donateurs et d'autres partenaires ayant des activités dans ce domaine. On compte que la législation de l'environnement aura été partiellement ou complètement mise à jour et que certaines mesures d'application auront été mises en oeuvre, y compris les mécanismes de coordination, les instruments financiers et les accords de licences ainsi que les systèmes de vérification des comptes. En outre, le Gouvernement devrait avoir accru sa capacité à gérer les activités liées à l'infrastructure écologique, à la sensibilisation du public, et à la participation à la gestion de l'environnement.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

28. Modalités d'exécution et d'application. Des mesures seront prises pour renforcer l'appui et la création de capacités en vue de l'exécution nationale, faisant appel aux institutions spécialisées des Nations Unies lorsqu'il s'agit d'activités spécifiques pour lesquelles elles ont un avantage comparatif et des compétences qui n'existent pas sur place. L'appui du PNUD sera considéré comme une valeur ajoutée sous forme de services d'experts internationaux et nationaux et un exemple des meilleures pratiques et de la haute spécialisation mises en

oeuvre dans les différents domaines d'intérêt, et comme une voie d'accès à la technologie, à l'information et à l'expérience d'autres pays.

29. Le PNUD va continuer à promouvoir l'emploi d'experts nationaux dans les programmes et projets. Il fera aussi appel à des volontaires nationaux et internationaux, dont il a une expérience positive, et continuera d'appuyer le transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés, modalité qui représente une source importante de compétences. Par ailleurs, on apportera une attention toute spéciale à la coopération entre pays en développement et autres modalités en vue de rentabiliser au maximum les avantages dont bénéficient les activités appuyées par le PNUD.

30. Suivi, examen, évaluation et présentation de rapports. Afin de compenser le manque de statistiques on essaiera dans la mesure du possible d'exploiter les données nationales et infranationales. Cet effort s'appuiera sur les enquêtes existantes dans les domaines de la population, du logement et de la main d'oeuvre entreprises par le Gouvernement et plusieurs organismes des Nations Unies. Le but sera d'établir avec le Gouvernement, d'autres donateurs et les organismes des Nations Unies, des repères communs afin que les évaluations d'impact soient transparentes et cohérentes. A la fin de la deuxième année du CCP (fin 1998) on procédera, avec l'appui du Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique du PNUD, à une évaluation complète au niveau national. Au niveau des programmes/projets, on analysera les situations de base et établira des critères de suivi et d'évaluation ainsi que des objectifs quantifiés, avec un calendrier précis en spécifiant clairement les résultats et effets attendus, plutôt que la mise en place des apports. Le PNUD fera usage de ses directives de surveillance de l'environnement et des critères établis au cours de sa récente évaluation de l'intégration des femmes pour assurer une meilleure surveillance de l'environnement et renforcer l'intégration des femmes dans ses activités. L'exécution des projets sera encore améliorée par une surveillance sur place des activités. Des examens tripartites périodiques et des évaluations groupées auront lieu en collaboration avec les organismes coopérants de contrepartie et d'autres entités intéressées.

31. Mobilisation des ressources et coordination de l'aide. Le PNUD aidera le Gouvernement à mobiliser des ressources intérieures et internationales pour les activités prioritaires de développement. La participation du Gouvernement aux coûts dans les programmes conjoints Gouvernement/PNUD a permis aux deux parties d'utiliser au mieux leurs ressources par la gestion collective et l'accès aux compétences et talents de spécialistes expérimentés ainsi que par l'expérience internationale du PNUD. De nouvelles ressources de base seront utilisées comme catalyseurs pour mobiliser des ressources supplémentaires afin de compléter celles qui sont déjà disponibles, et aussi pour financer les domaines d'activités qui seront définis au titre du premier CCP.

32. Les ressources nécessaires pour la période de cinq ans du premier CCP sont estimées à 25,5 milliards de dollars (voir annexe). L' exécution intégrale de toutes les activités prévues dans les domaines proposés pour le premier CCP pourrait fort bien exiger un montant supérieur et il faudra procéder à de nouvelles mobilisations de ressources. Les ressources seront réparties comme suit: a) 25% pour la réforme de l'administration publique, le renforcement des administrations locales et la saine conduite des affaires publiques; b) 50% pour le redressement social et la lutte contre la pauvreté; b) 20% pour appuyer les actions relatives à l'environnement, en prévoyant l'utilisation maximale des fonds régionaux et des fonds de dotation spéciale pour le développement durable; et d) 5% pour les imprévus.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE LIBAN (1997-2001)
 (En milliers de dollars des Etats-Unis)

Source	Montant	Observations
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Report estimatif du CIP	4 256	Estimé à compter de novembre 1996.
MCARB 1.1.1.	2 060	Affectation immédiate au pays.
MCARB 1.1.2.	0 à 66,7% de MCARB 1.1.1.	Cet ordre de grandeur est présenté aux fins de planification uniquement. L'affectation réelle dépendra de l'existence de programmes de haute qualité. Toute augmentation des pourcentages sera également tributaire de la disponibilité des ressources.
MCARB 1.1.3.	1 250	
AFPP/AST	182	
Total partiel	7 748 ^a	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE		
Participation du Gouvernement aux coûts	10 500	
Fonds pour le développement durable	3 500	FEM
Participation de tierces parties aux coûts	3 500	
Fonds administrés par le PNUD, Fonds d'allocation spéciale et autres fonds	300	Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté (\$150 000), programmation globale et Fonds arabe contre la pauvreté, à déterminer.
Total partiel	17 800	
TOTAL	25 548 ^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2. qui sont affectés au niveau régional en vue de leur affectation ultérieure.

Abréviations: FEM = Fonds pour l'environnement mondial; CIP = Chiffre indicatif de planification; ISP = Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté; AFPP = Appui à la formulation des politiques et programmes; AST = Appui aux services techniques; et MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.
